

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 1^{er} DECEMBRE 2020

CM2020/12/01/42-19 : COMPOSITION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE A LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ENERGIE

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-33, L.5211-11 et L 5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/09/15 du 30 septembre 2016 portant création de la Commission consultative sur l'énergie,

Vu la délibération CM 2020/0925/08 relative à la composition et la désignation des représentants de la Métropole à la Commission Consultative de l'Energie,

Considérant que la Métropole du grand Paris doit désigner 19 représentants pour siéger au sein de la Commission consultative sur l'énergie, parmi lesquels 12 représentants siégeront au sein de la Commission permanente,

Considérant que par délibération du 25 septembre 2020, le conseil métropolitain a partiellement désigné ses 19 représentants pour siéger au sein de la Commission consultative sur l'énergie,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation complémentaire de 7 représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de la Commission consultative sur l'énergie, ainsi qu'à la désignation, parmi ce collège de 19 membres, de 12 représentants au sein de sa Commission permanente,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

APRES EN AVOIR DELIBERE

COMPLETE la désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein de la Commission consultative sur l'énergie des 7 conseillers métropolitains suivants :

- Richard DELL'AGNOLA
- Rolin CRANOLY
- Métin YAVUZ
- Aurélie TROUBAT
- François VAUGLIN
- Patrice LECLERC
- Jacqueline BELHOMME

PRECISE que les 19 représentants de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein de la Commission consultative sur l'énergie sont :

- CESARI Eric
- DEMUYNCK Christian
- BAILLY Dominique
- BOULARD Geoffroy
- Richard DELL'AGNOLA
- Rolin CRANOLY
- Métin YAVUZ
- Aurélie TROUBAT
- GUIRAUD Daniel
- CHAVANON Marie
- François VAUGLIN, Paris
- AQUA Jean-Noël
- Patrice LECLERC
- Jacqueline BELHOMME
- LIMOGES Marie-Pierre
- DE MARCILLAC Aline
- DEFREMONT Jean-Marc
- BECHIAU François
- RAIFAUD Sylvain

DESIGNE parmi ces derniers 12 représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de la Commission permanente :

- CESARI Eric
- DEMUYNCK Christian
- Richard DELL'AGNOLA
- BAILLY Dominique
- Aurélie TROUBAT
- DE MARCILLAC Aline
- GUIRAUD Daniel
- CHAVANON Marie
- Patrice LECLERC
-
-
-

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.